

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023

Heure de séance : 20 H 30

Date de convocation : 28/11/2023

Date d'affichage : 28/11/2023

L'an deux-mille vingt-trois et le . quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur ROUBICHON-OURADOU Olivier, Maire.

Présents : ROUBICHON-OURADOU Olivier, BENEVENS Gérard, GARCIA Régine, SAUVAGNAC Anne, GUIRAUD Julian, VOLA Dominique, NUEZ Patrick, TAUSSAC Monique.

Absents excusés : M. CHARPENTIER Elliott , M. Cyril COMBES

- Pouvoir d'Elliott CHARPENTIER à Gérard BENEVENS
- Pouvoir de Cyril COMBES à Olivier ROUBICHON-OURADOU

Julian GUIRAUD a été élu secrétaire

DELIBERATION 1 : Contrat PEC.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40%

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 1 an et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 1 an à compter du 04/12/2023
- Durée hebdomadaire du travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC
- Agent recruté en partenariat avec pôle emploi : POUGIN Vanessa

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énoncées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de valider le contrat unique d'insertion PEC
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires

FIN DE SEANCE 21 H 30

Le Maire,

Olivier ROUBICHON-CURADOU

